



AVIS DE COURSE

Semi National-420-RS féva

Grade 4

Plouguerneau- Baie du Korejou

48°37'46.5 N 4°30'27.50

Du 22 au 24 mai 2021

PRÉAMBULE : cette compétition est organisée par le club Nautique de Plouguerneau en collaboration avec l'association de classe AS RS féva France, l'association de classe UNIQUA 420, la Ligue de Bretagne de Voile, le CDV29.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES :

LA RÉGATE SERA RÉGIE PAR :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024, (RCV)*
- 1.2. Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions fédérales »,
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ [DP]

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1. L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe RS Féva et de la classe 420.
- 3.2 **Préinscriptions :** les équipages français admissibles sont invités à se préinscrire **JUSQU'AU 15 mai 2021** en remplissant sur le site internet du club [le formulaire de préinscription en ligne et en procédant au règlement par la plate-forme de paiement en ligne Awoo](#).

Passée la date du 15 mai 2021, et pour des raisons d'organisation, le club organisateur se réserve le droit de ne pas accepter de nouvelles inscriptions ou de majorer les droits d'inscription de **30 € par bateau**.



3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire,
- le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription requis sont de **110 € par bateau.**

Les pré-inscriptions et règlements se font prioritairement :
par virement sur plate-forme AwoO via le formulaire en ligne
ou sur place lors de la confirmation des inscriptions (avec majoration de 30 €).

5. PROGRAMME

- 5.1. Le 22 mai : Accueil à partir de 9h jusqu'à 12 h
5.2. Confirmation d'inscription, jauge et contrôle :
Le 22 mai 2020 : Accueil, confirmation des inscriptions et opérations de jauge de 9h à 12h.

5.3. Jours de course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Courses du jour
22 mai 2021	14h	Course(s)
23 mai 2020	11h30	Course(s)
24 mai 2020	09h30	Course(s)
	<i>Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 H si 3 courses ont été validées</i>	

1.4. Programme festivités :

<i>Date</i>	<i>Heures</i>	<i>Programme</i>	<i>Lieu</i>	<i>Information</i>
samedi 22 mai	A partir de 17h30	Discours d'accueil	Sous le Chapiteau	
Dimanche 23 mai	A partir de 18h30	Friterie	Sous le Chapiteau	
Lundi 24 mai	Après les courses vers 16h	Remise des prix	Sous le Chapiteau	

Des panier-repas seront disponibles sur commande au prix de **8€ / panier repas** pour le 22,23 et 24 mai 2021 à midi. Les réservations des panier-repas et du repas des équipages se font en ligne en même temps que la préinscription.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC et les annexes éventuelles seront affichées sur le tableau officiel et seront mises en ligne au plus tard le 22 mai 2020 sur <http://www.cn-plouguerneau.com>

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

8. CLASSEMENT

Quatre courses devront être validées pour valider la compétition.

9. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les accompagnateurs et entraîneurs souhaitant utiliser une embarcation à moteur pendant la régata doivent le déclarer à l'organisateur en passant par la [page dédiée du site internet](#) en précisant le type et l'immatriculation de l'embarcation ainsi que le nom du pilote.

10. PLACES SUR LE PARKING - MISE A L'EAU (voir plan en annexe)

- Des places seront disponibles pour le stationnement des véhicules, remorques routières et remorques de mise à l'eau.
- La mise à l'eau se fera à partir des 2 cales prévues réparties de chaque côté de la base nautique . Pendant les courses, une zone à proximité des cales est prévue pour le stockage des remorques de mise à l'eau. Les bateaux qui ne sont pas en course ou en attente sont invités à utiliser les zones prévues à cet effet.
- A l'issue des courses, les bateaux pourront être stockés pour la nuit sur leurs remorques de mise à l'eau dans une zone prévue à cet effet à proximité des cales.
- Les véhicules et les remorques routières devront être stationnés aux places prévues à cet effet par l'organisateur.



- Les concurrents et accompagnateurs sont tenus de veiller à la propreté du parking. Sur demande de l'organisateur, un nettoyage collectif des parkings pourra être requis avant la mise à l'eau des courses du jour.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX

- 12.1. Les prix seront décernés comme suit en RS féva : 1^{er} , 2^{ème} et 3^{ème} au classement scratch, 1^{er} équipage mixte, 1^{er} équipage féminin.

Les prix seront décernés comme suit en 420 : 1^{er} , 2^{ème} et 3^{ème} au classement scratch, 1^{er} équipage mixte, 1^{er} équipage féminin.

13. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Semi National » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CNPlouguerneau
924 koréjou 29880 Plouguerneau
tel : 0298045046
mail : cnplouguerneau@wanadoo.fr
site internet : <https://www.cn-plouguerneau.com/>



Informations utiles

[Site internet du Club Nautique de Plouguerneau](#) sur la page dédiée

Site facebook de l'association de classe [RS féva](#)

Site internet de l'association ce classe [420uniqua](#)

Préparez votre venue à Plouguerneau :

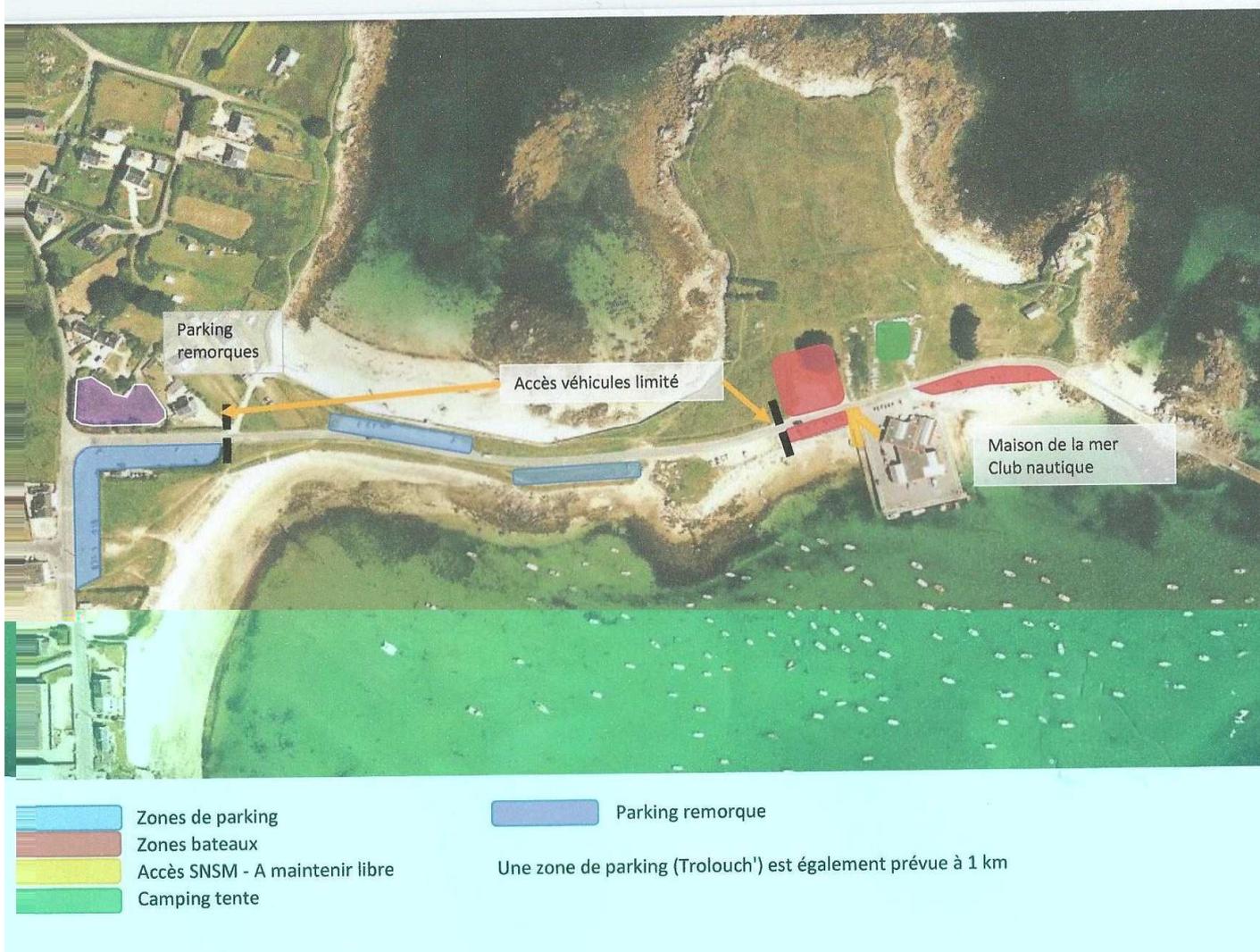
Hébergements

Les hébergements sont répertoriés sur le site de [l'office du tourisme des abers](#) et [l'office du tourisme de la côte des légendes](#).

Services

Le Club House sera peut-être ouvert, dans tous les cas il sera en mesure de vous servir des boissons, confiserie à emporter et des panier-repas (sur commande).

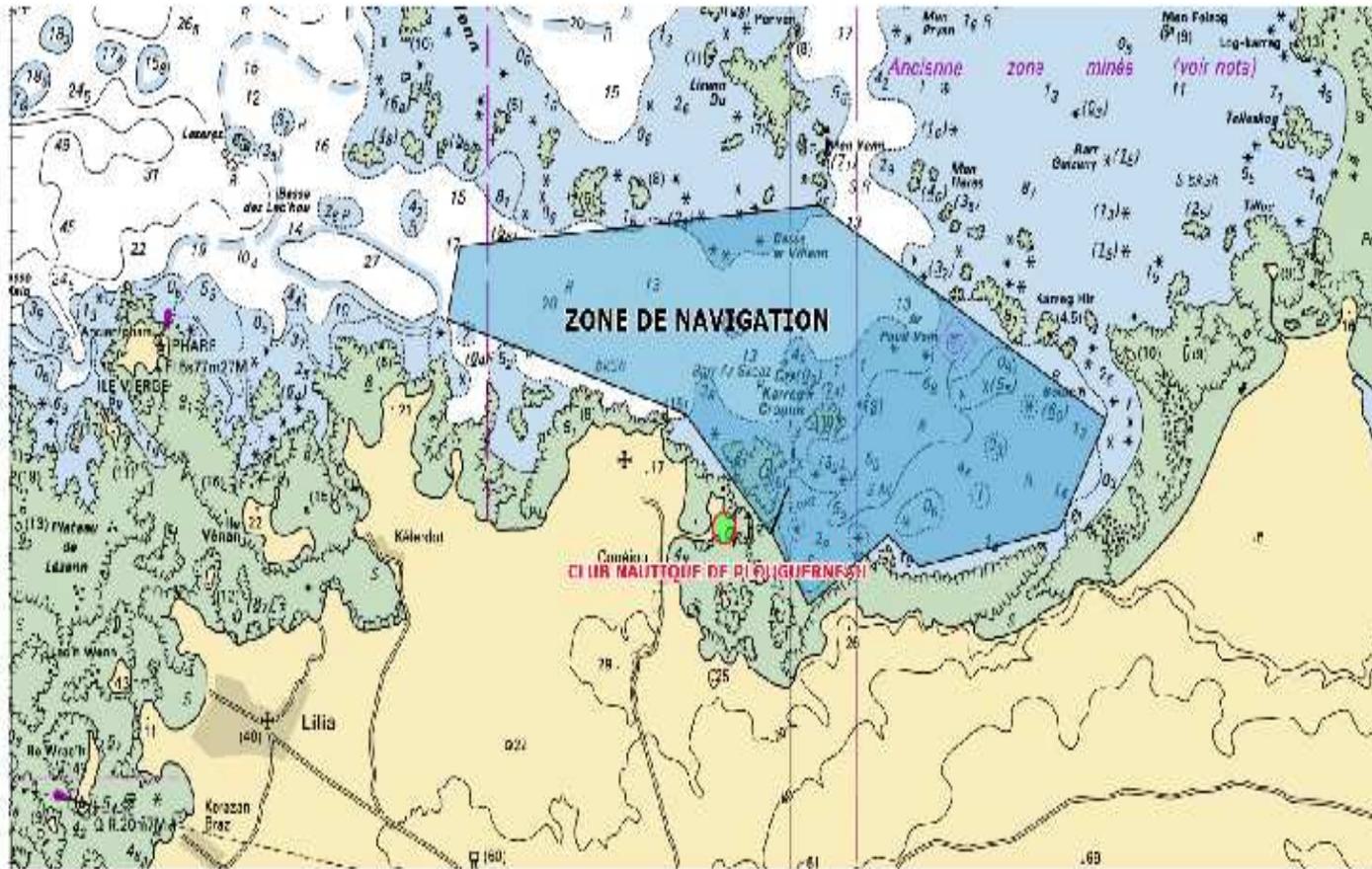
Zone parking



Zone mise à l'eau



Zone de navigation régates





ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES
FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp